

Direction de l'animation territoriale, de l'attractivité et  
des contrats

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT  
Maire de Mennecy  
Hôtel de ville  
Boîte Postale n°1  
91541 MENNECY Cedex

EVRY, le 20 FEV. 2017

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune, arrêté le 4 novembre 2016 par le Conseil municipal.

## I. Déplacements

### Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020

Le Département de l'Essonne a adopté, par délibération du 30 septembre 2013, le Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2020 qui définit sa politique d'intervention sur le réseau routier départemental, c'est-à-dire son aménagement, son entretien et son exploitation.

À Mennecy, le réseau routier départemental est structuré par les RD 153, RD 153 Z et RD 191. Cette dernière relève du réseau de catégorie 1 et elle est classée route à grande circulation. Les deux premières relèvent du réseau de catégorie 2.

Aussi, je vous propose d'intégrer, dans le PLU (pp. 49 à 51 du rapport de présentation), les informations ci-dessus ainsi que les éléments proposés en annexe n°1 au sujet des réseaux de catégorie 1, 2 et 3.

### Desserte du Val d'Essonne

Le PLU de Mennecy réaffirme le principe de la desserte du Val d'Essonne qui prévoit le tracé d'un nouveau réseau viaire permettant de délester la RD 191 entre l'échangeur de l'A6 et la RD 74 au sud-ouest de Chevannes.

Pour mémoire, le tracé de cette desserte n'est pas défini. Tel qu'il est actuellement envisagé à Mennecy, il relie la zone d'activités de Montvrain et traverse des zones agricoles longeant pour partie l'aqueduc de la Vanne et du Loing.

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil général

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91  
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

2017-107

Il apparait que le PADD du PLU arrêté de Mennecy confirme la nécessité de prévoir les dispositions quant aux emprises agricoles nécessaires pour garantir la pérennité du projet. Ainsi, il est affirmé que l'objectif de modération de la consommation foncière prévoit néanmoins le principe du projet de la desserte du Val d'Essonne qui représente environ 3,5 ha.

#### Projets intéressant le réseau routier départemental

Le PLU prévoit et encadre des projets d'aménagement qui auront un impact sur le réseau routier départemental :

- l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°3 dite « Zone UG de la Gendarmerie » qui prévoit la construction d'une gendarmerie ainsi que d'une vingtaine de logements, mérite une attention particulière puisque l'accès à ce projet se fera sur une section où la RD 191 est en 2x2 voies avec un trafic de plus de 14 000 véhicules par jour ;
- l'OAP n°4 dite « site du 20 rue de la Sablière » qui concerne la création d'une dizaine de logements en complément de la réhabilitation d'un bâtiment existant ; l'accès actuel sur la RD 191 est prévu pour la desserte d'une habitation individuelle ; celle-ci devra être étudiée en fonction des flux qui seront induits par la création des nouveaux logements.

Aussi, il conviendrait de soumettre ces différents projets au Département, le plus en amont possible, dans la mesure où ils concerneront des routes départementales et leurs abords, et dès lors que des besoins en desserte depuis le réseau départemental seront requis.

#### Projets liés au secteur gare - places de stationnement

Pour ce qui concerne les OAP n°1 et n°2 (secteur gare), il vous est suggéré de prévoir un nombre de places de stationnement, à l'intérieur des opérations, permettant de couvrir les besoins induits par les futurs logements (160 + 25) et éviter le report de stationnement des résidents sur le réseau viaire ou sur les parkings publics à proximité. Le pôle gare de Mennecy doit en effet proposer un nombre de places de stationnement suffisant compte tenu de la configuration de la gare et de sa localisation excentrée par rapport aux zones d'habitation situées sur le plateau.

#### Trafic routier

Il vous est proposé d'actualiser, dans le rapport de présentation (p. 52), les données relatives au trafic routier sur le réseau départemental au sein de votre commune et à proximité. Vous trouverez, en annexe n°1, les chiffres de comptage ainsi que l'extrait de la carte « 2015 » du trafic routier en Essonne susceptibles d'illustrer le PLU à ce sujet.

#### Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)

Je vous propose de compléter le PLU (p. 54 du rapport de présentation) en précisant que votre commune est concernée par les itinéraires n°10 et n°14 du SDDCD. Le premier relie Corbeil-Essonnes à Ballancourt-sur-Essonnes et le deuxième relie Mennecy à Milly-la-Forêt.

Aussi, il conviendrait de faire figurer, dans le PLU, l'ensemble de ces informations, ainsi que les éléments complémentaires et les cartes proposées en annexe n°1.

### Écomobilité – transports innovants

Le PLU pourrait rappeler qu'il est important de favoriser les déplacements alternatifs à « l'autosolisme »<sup>1</sup> et notamment la possibilité de développer les espaces de covoiturage dans des secteurs stratégiques. Par exemple, il serait possible de réserver certains emplacements sur le parking de la gare (rabattement sur le pôle de gare) ou éventuellement sur des points de rattachement aux abords de la RD 191 à hauteur de la zone d'activités de Montvrain, sur le secteur de la mairie annexe et de la poste pour les automobilistes allant en direction de l'autoroute A6.

### Transports en commun

Le PLU (p. 51 du rapport de présentation), signale que le « *réseau transversal (d'est en ouest) [...] n'est pas adapté, ce qui favorise l'utilisation de la voiture sur cet axe* ». Toutefois, il conviendrait de signaler dans le PLU qu'un travail a été engagé par les services de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE), l'opérateur de transport et le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) afin d'étudier un réaménagement du réseau de desserte au sein de votre commune.

De plus, il conviendrait de rappeler dans le PLU qu'il existe un service de transport à la demande dans le cadre du réseau Mobi'Val d'Essonne géré par la CCVE qui dessert notamment l'ensemble de votre commune.

## **II. Environnement et cadre de vie**

### Incompatibilités entre les ENS et le plan de zonage du PLU

Le Conservatoire des ENS du Conseil départemental a relevé quelques incompatibilités entre le recensement des ENS et les zonages du PLU (quadrillés rouges figurant sur la carte en pièce jointe). Ces incompatibilités résultent de l'impossibilité de maintenir des ENS en zone U. Si la levée de ces incompatibilités n'est pas réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU, le Conseil départemental pourra procéder à une mise à jour ultérieure de ce recensement. À cet effet, des possibilités de compensation, en zone N ou A, vous sont proposées en pièce jointe (quadrillés verts).

### Suppression des espaces boisés classés (EBC) sur certains secteurs

Le Département, dans le cadre de sa politique des ENS, projette des aménagements à Fort-l'Oiseau et dans le Marais de Fontenay aval qui nécessitent la suppression du classement en EBC sur certains secteurs. Ceux-ci sont présentés, sur la carte en pièce jointe, par des tracés en noir. De même, des liaisons douces pour accéder à ces sites sont à l'étude. En plus du retrait de l'EBC, elles pourraient nécessiter la mise en place d'un espace réservé le long des routes départementales concernées.

Le Conservatoire des ENS se tient à votre disposition pour évoquer l'ensemble de ces évolutions futures.

---

<sup>1</sup> L'*autosolisme* revient à réaliser, de façon habituelle, des trajets en voiture sans passager.

### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La loi du 22 juillet 1983 donne compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre le PDIPR, après avis des communes concernées. Aussi, il conviendrait de mentionner, dans le PLU, que ce plan est un outil de préservation et de découverte des espaces culturels et naturels (rôle dans la trame verte via la continuité écologique des bords de chemins, etc.).

Votre commune est inscrite à ce plan suite à une délibération intercommunale en date du 18 septembre 2002 et à celle du Département en date du 16 décembre 2002. Vous trouverez, en annexe n°2, une carte permettant de localiser les chemins inscrits ainsi que des informations complémentaires au sujet des PDIPR.

La commune de Mennecy est également concernée par un itinéraire départemental de randonnée pédestre « Chemin entre Brie et Gâtinais ». Il s'étend sur 35 km répartis sur 5 communes entre Ballancourt-sur-Essonne et Soisy-sur-École.

Je vous propose de prendre en compte l'ensemble de ces éléments dans le PLU.

### Conseils techniques et aides financières

Dans le cadre de la politique des ENS, je vous rappelle que votre commune peut bénéficier de conseils techniques sur la protection de la biodiversité, ainsi que d'aides financières pour l'acquisition, l'étude et l'aménagement d'espaces naturels recensés ENS et de chemins inscrits au PDIPR.

En outre, le Conservatoire départemental des ENS se tient à votre disposition pour la création de périmètres ENS et la mise à jour des chemins inscrits au PDIPR.

### Faune et flore

Si le calendrier d'élaboration du PLU le permet, ou bien dans le cadre d'une prochaine révision de ce document, il serait intéressant qu'il puisse être complété au sujet des thématiques liées à la faune et à la flore. Aussi, je vous propose d'introduire, dans le rapport de présentation, les données du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP – [www.cbnbp.mnhn.fr](http://www.cbnbp.mnhn.fr)) et celles du site de l'Inventaire national du patrimoine naturel ([www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr)).

### Inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne

L'inventaire du patrimoine géologique de l'Essonne indique la présence d'un géosite à Mennecy (cf. carte et fiche en pièces jointes). L'« *Aqueduc souterrain du parc de Villeroy* » est un site d'intérêt départemental. Il a été creusé au XVII<sup>e</sup> siècle (et probablement en partie au XVI<sup>e</sup> siècle), pour permettre le captage d'une nappe et le transport de l'eau pour les besoins du Château de Villeroy. Le site est l'un des rares endroits visitables en Essonne pour l'observation in-situ d'une nappe libre (son aquifère, son écoulement). Il conviendrait de mentionner l'ensemble de ces informations dans le rapport de présentation et y intégrer la carte et la fiche en pièces jointes.

Itinéraires historiques de l'Essonne

En 2008, une étude visant à recenser l'ensemble des itinéraires historiques relatifs au territoire essonnien a été réalisée pour le compte du Département. Votre commune est concernée par les linéaires « aqueducs de dérivation des eaux de la Vanne et du Loing », « vieux chemin de Corbeil à la Ferté » et « digues de tourbiers » (voir documents en pièces jointes). Il pourrait être intéressant d'évoquer ce thème dans le document d'urbanisme.

En conclusion, j'émetts un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*Buy - L.*

Pour le Président du Conseil départemental et par  
délégation,  
Le Vice-président en charge des partenariats avec  
les collectivités, des grands projets et de l'Europe

  
Michel BOURNAT

Pièces jointes :

- Annexe n°1 « Déplacements » ;
- Annexe n°2 « Environnement » ;
- Carte des propositions de sites à extraire ou à rajouter au titre du recensement des ENS ;
- Carte du PDIPR (extrait) ;
- Inventaire du patrimoine géologique du département de l'Essonne – « aqueduc souterrain du parc de Villeroy » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « aqueduc de dérivation des eaux de la Vanne et du Loing » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « vieux chemin de Corbeil à la Ferté » ;
- Itinéraires historiques de l'Essonne – « digues de tourbiers ».

## ANNEXE N°1

### DEPLACEMENTS

#### Les différentes catégories de réseau du SDVD

Le SDVD 2020 établit une hiérarchisation des voiries départementales en distinguant :

- le réseau de catégorie 1 « liaisons de pôle à pôle », qui assure, outre les déplacements interdépartementaux voire interrégionaux, les relations internes essentielles à l'Essonne en reliant les principaux pôles du Département ;
- le réseau de catégorie 2 « d'accompagnement », qui complète le maillage proposé par le réseau de catégorie 1, principalement pour des échanges intra-départementaux ;
- le réseau de catégorie 3 « de desserte locale », qui participe à l'irrigation fine du territoire essonnien, en prenant en charge des déplacements de proximité.

#### Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)

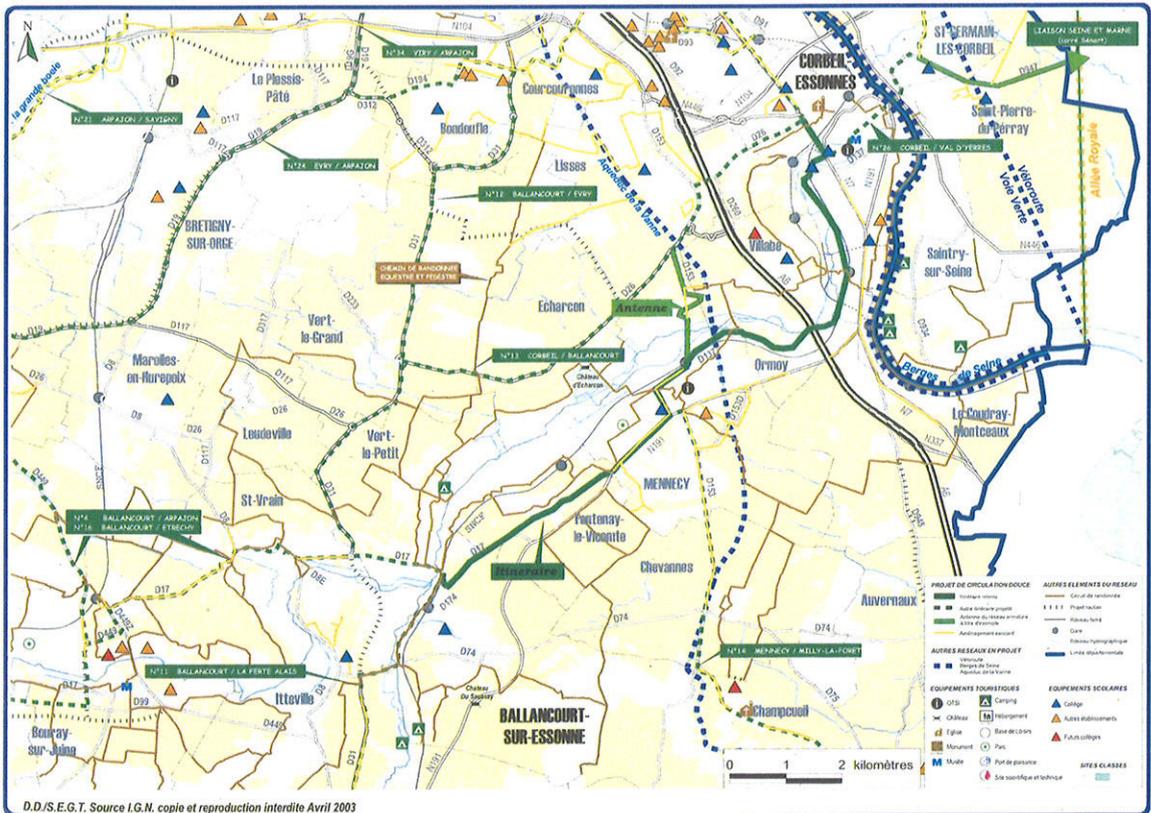
→ *L'itinéraire n°10 « Corbeil-Essonne à Ballancourt-sur-Essonne par Mennecy »*

Dans sa traversée de Mennecy, l'itinéraire n°10 emprunte la RD 191. Il suit, dans son intégralité, la vallée de l'Essonne et la ligne de chemin de fer entre Corbeil-Essonne et Ballancourt-sur-Essonne. Il assure un rabattement sur les gares du RER D et permet d'accéder au Parc de Villeroy et aux zones de marais situées dans ce secteur, classées ENS. Une antenne assure une desserte du domaine départemental de Montauger.

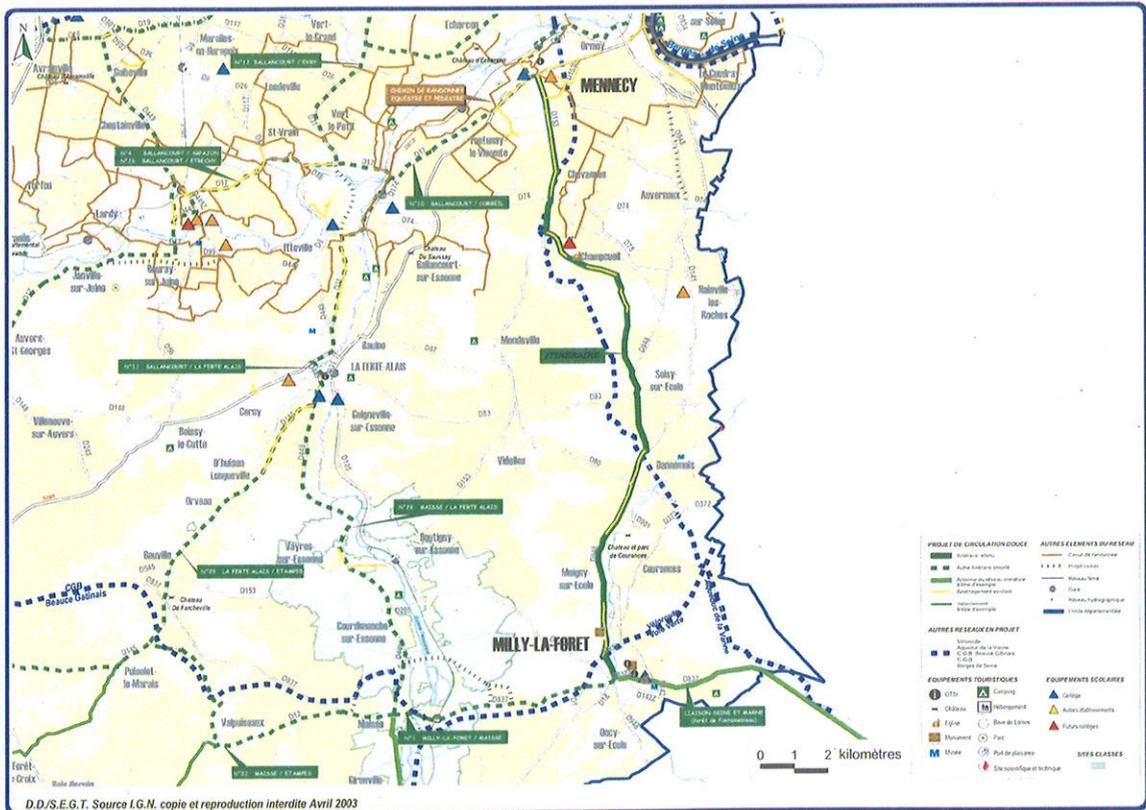
→ *L'itinéraire n°14 « Étréchy à Ballancourt-sur-Essonne »*

Dans sa traversée de Mennecy, l'itinéraire n°14 emprunte la RD 153. Il est essentiellement à vocation de loisirs et de promenade le long de la vallée de l'École et, plus largement, de découverte des espaces naturels du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Il assure en outre la desserte d'équipements d'intérêt touristique tels que le Château de Courances, le Moulin de Dannemois ou la verrerie de Soisy-sur-École. Il permet également de rejoindre des sites forestiers : forêt des Trois Pignons et le bois de Milly-la-Forêt.

### Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD)



Extrait du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces – Itinéraire n°10  
Conseil départemental de l'Essonne



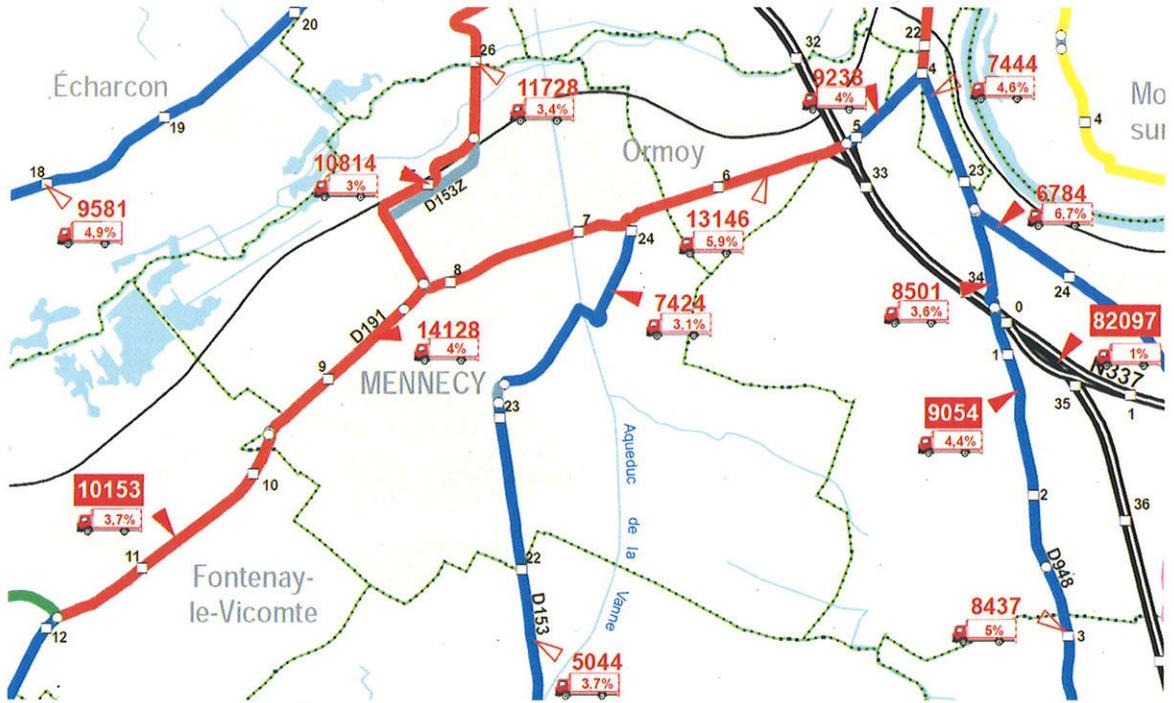
Extrait du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces – Itinéraire n°14  
Conseil départemental de l'Essonne

### Trafic routier à Mennecey et ses environs

La commune de Mennecey présente les flux suivants sur les routes départementales :

- RD 153 avec un flux de 7 424 véhicules/jour dont 3,4 % de poids-lourds ;
- RD 153 Z avec un flux de 11 728 véhicules/jour dont 3,1 % de poids-lourds ;
- RD 191 avec un flux de 14 128 véhicules/jour dont 4 % de poids-lourds.

Ces informations sont également disponibles sur la carte, page suivante, que je vous propose de faire figurer dans le rapport de présentation.



Source : Carte « Trafic routier en Essonne – Mise à jour 2015 –  
Conseil départemental de l'Essonne et Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France »

## ANNEXE N°2

---

### ENVIRONNEMENT

#### Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

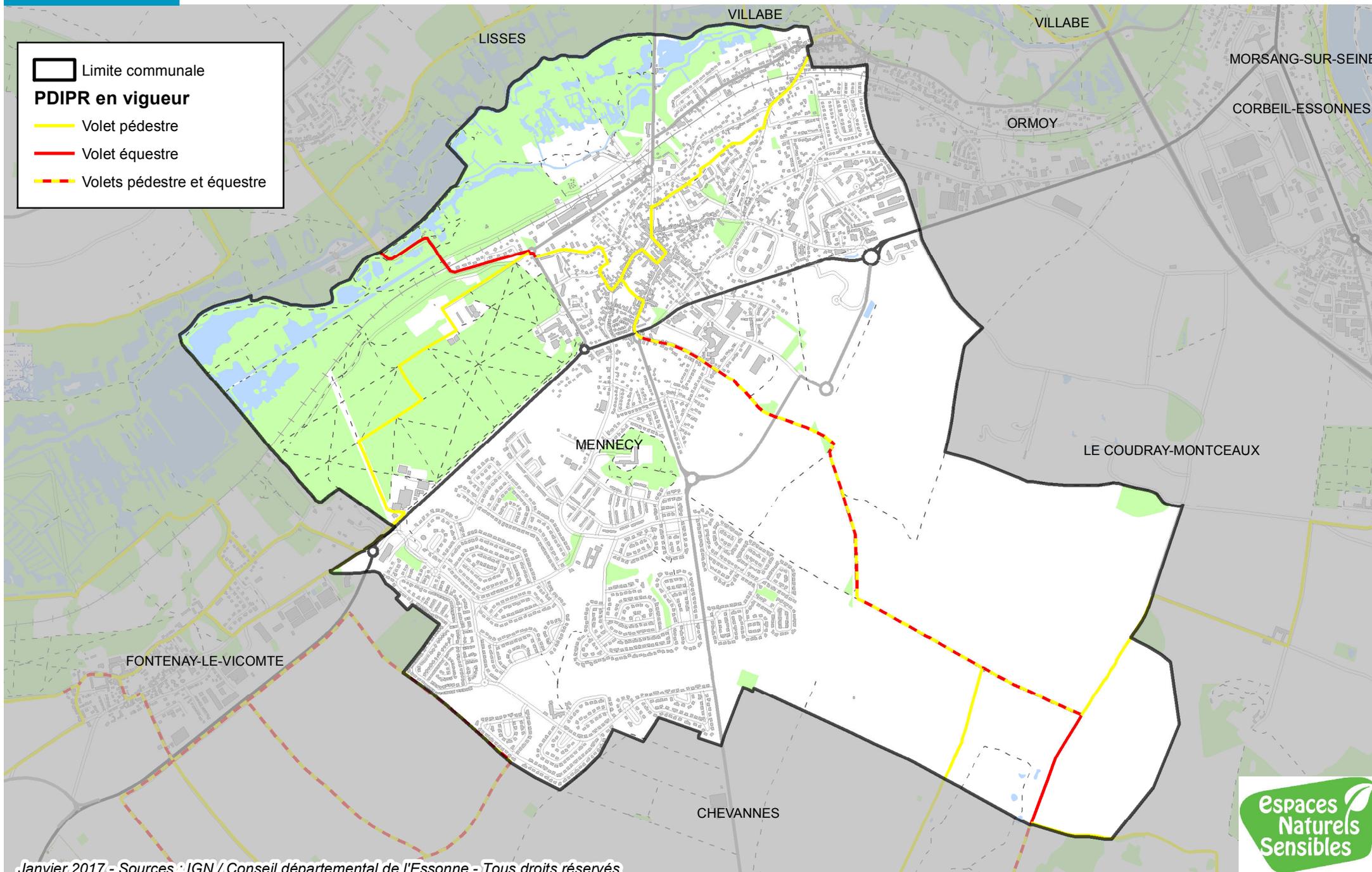
Le PDIPR a pour objectif :

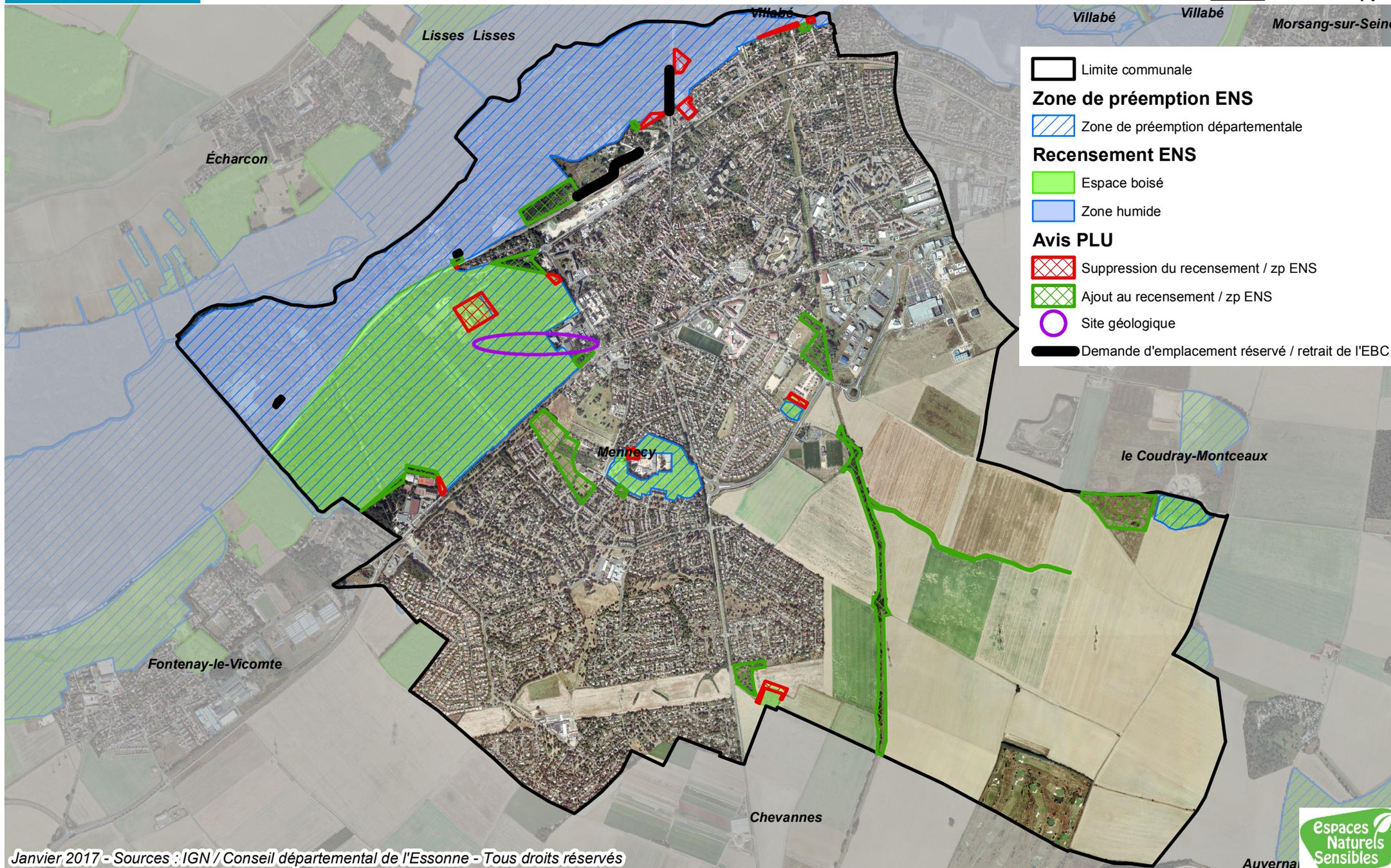
- d'assurer la protection juridique des chemins ;
- de favoriser la pratique de la randonnée en assurant la continuité des itinéraires à travers les communes afin de constituer sur l'ensemble de l'Essonne un réseau cohérent ;
- de contribuer à la découverte des patrimoines naturel, culturel et touristique essonniens ;
- d'assurer un maillage des espaces naturels (liens entre les uns et les autres).

▭ Limite communale

**PDIPR en vigueur**

- Volet pédestre
- Volet équestre
- Volets pédestre et équestre





**B-04****Vieux chemin de Corbeil à la Ferté**

Chemin de la Ferté

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Corbeil-Essonnes, Ormoy, le Coudray-Montceaux, Mennecey, Fontenay-le-Vicomte, Chevannes, Ballancourt, Baulne.

Point d'entrée : 48° 34'59 - 2° 28'33

Point de sortie : 48°29'39 – 2° 21'46

Développement : 13,5 km

**Typologie****Itinéraire médiéval****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Itinéraire médiéval attesté

Le *Chemin de la Ferté* appartient au grand itinéraire de Corbeil à Etampes, attesté dès le Moyen-âge. Il constituait un lien stratégique entre ces trois places commerçantes où des marchés étaient établis. Il était aussi fréquenté par les pèlerins venant de Brie qui traversaient la Seine à Corbeil où était établi un pont et qui se dirigeaient vers Étampes pour rejoindre la *Voie de Tours*. Sur le parcours, les lieux-dits *le Saule Saint-Jacques* et *le Pas de Saint-Martin* témoignent de cette utilisation spirituelle de l'itinéraire. Le *chemin de la Ferté* tombe en désuétude au début 18<sup>ème</sup> siècle lorsqu'est établie la « nouvelle route » qui passe désormais plus près des centres urbains, par Villeroy (Mennecey), Fontenay et Ballancourt. Les plans du cadastre napoléonien ne l'indiquent plus que sous l'appellation de *Vieux chemin de la Ferté à Corbeil*.

Le tracé est fixé par plusieurs limites de communes : Ormoy – Coudray-Montceaux, Fontenay-le-Vicomte – Chevannes. Il se sépare de la Grande route de Lyon à Corbeil-Essonnes, dans le quartier du *Pressoir-Prompt*, où il porte toujours le nom de *Chemin de la Ferté*.



Le Vieux chemin se dirige vers la Ferté, parallèlement à la « grande route » établie plus au nord et plus près du château de Villeroy. Cadastre napoléonien [AD 91 : 3P/ 109-01]

**Sources d'identification :**

- Plans du cadastre napoléonien [AD 91 : 3P], vues aériennes.

## Diagnostic / État de conservation

Le *chemin de la Ferté* constitue le tronçon nord du grand itinéraire de Corbeil à Etampes. Une grande partie du chemin est resté indépendant du réseau routier moderne. Le parcours commence à Corbeil dans un environnement urbain et s'effectue ensuite dans un environnement rural depuis le *Plessis-Chenêt* (Le Coudray-Montceaux) jusqu'à la *Remise de Boigny* (Baulne). On peut toujours le suivre, au moins jusqu'à la butte de Ballancourt, malgré plusieurs hiatus (urbanisation à Mennecy, remembrement agricole). Il se perd momentanément de part et d'autre de la butte de Ballancourt, mais des traces dans les champs, bien visibles sur les vues aériennes, ont permis de reconstituer le tracé jusqu'à la Remise de Boigny (Baulne), point à partir duquel il se confond avec la D 191. Un projet de ZAC au Coudray-Montceaux pourrait le menacer.

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

## Itinéraire historique important à prendre en compte

Date du diagnostic : 22 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 14:56

## Bibliographie

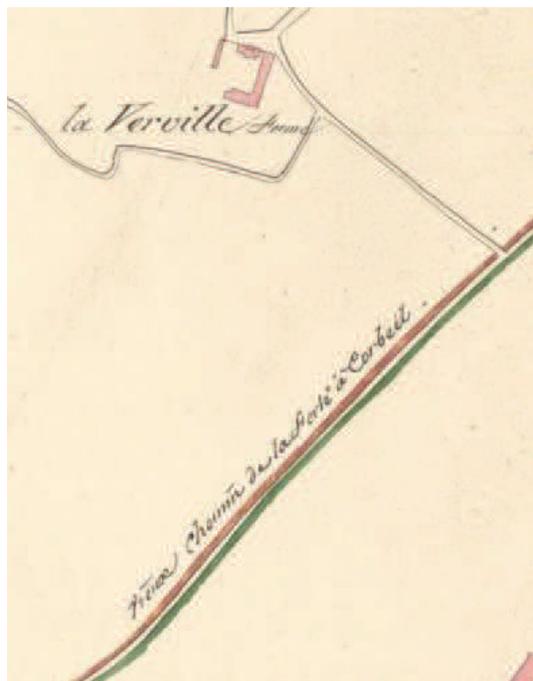
Sur les chemins médiévaux en Essonne :

**Baratault Anne-Claire** – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.). *Mém. de maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

## Autres ressources documentaires



Le chemin de la Ferté aux environs de Ballancourt : les traces au sol confirment l'ancien tracé



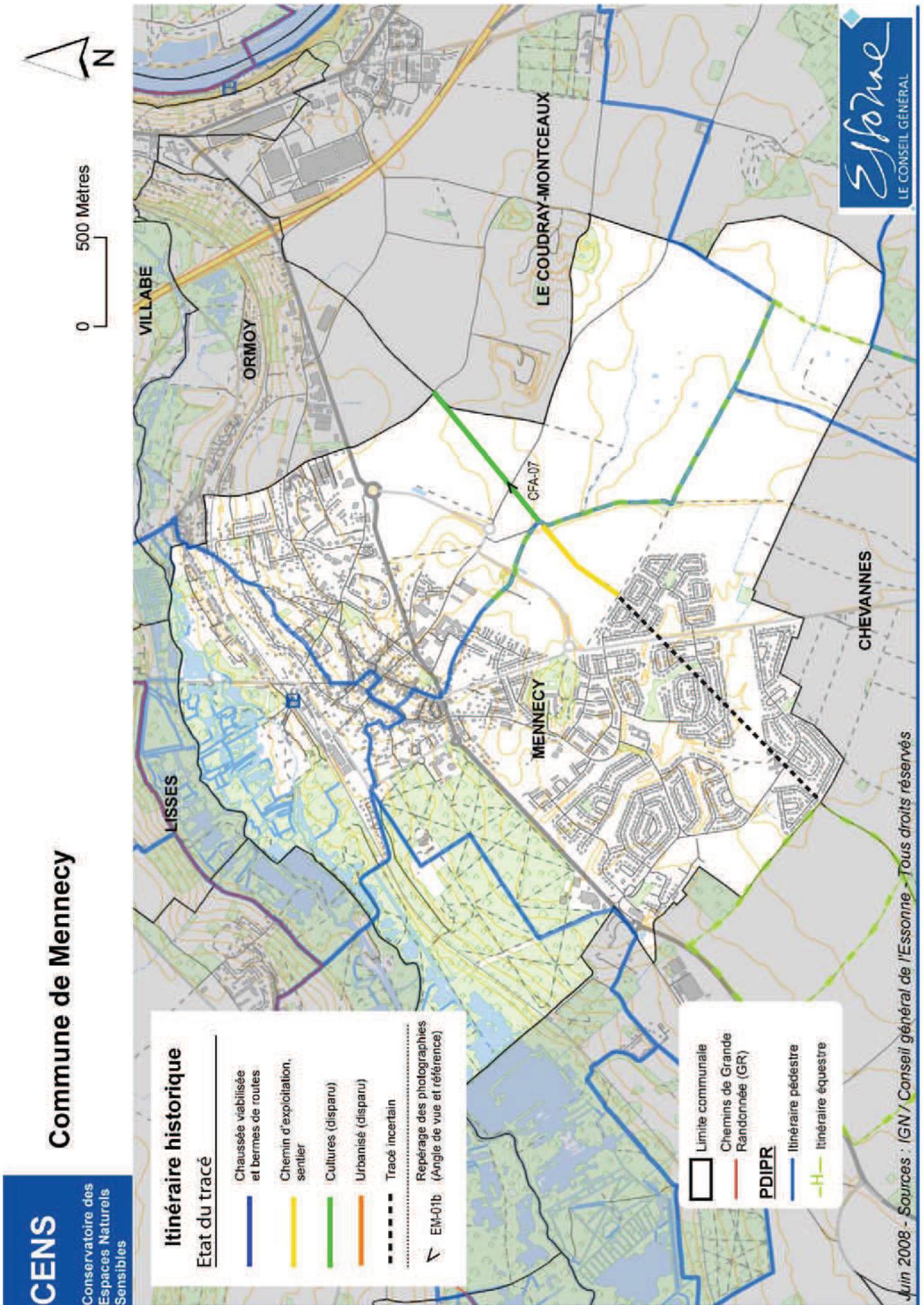
Indication du vieux chemin de la Ferté.  
Cadastré napoléonien de Mennecy [AD91 : 3P/109-01]

**Reportage photographique**

Commune de Mennecy



Tronçon disparu à l'intersection du chemin de Mennecy à Melun [CFA-07]



**G-02****Digues de tourbiers**

Digues et chemins d'exploitation d'anciennes tourbières

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Itteville, Baulne, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Écharcon, Mennecy.

**Typologie****Voies liées à d'anciennes activités industrielles ou technologiques****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : 19<sup>ème</sup> – 20<sup>ème</sup> siècles (jusqu'à 1985 à Baulne)

L'exploitation de la tourbe, sous l'ancien régime, s'effectuait sans se soucier des désordres qu'elle pouvait occasionner tant pour l'écoulement des eaux que pour la salubrité publique. Cette situation va être remédiée succinctement avec la loi du 21 avril 1810 et plus en détail avec l'ordonnance royale du 14 septembre 1835 qui stipule : *Art. 5. – Il est interdit aux exploitants de tourbe, dans les vallées de l'Essonne et de la Juine, d'entreprendre aucun tourbage des distances moindres de quinze mètres des cours d'eau [...]*. Cette disposition, même si elle n'a pas toujours été suivie à la lettre, a conduit au maintien ou à la création de digues séparatrices. Ces bandes de terre, étroites et sinueuses, avaient plusieurs fonctions : -1. elles séparaient d'un côté les fosses d'extraction et de l'autre le bief principal de la rivière ; cet aménagement était nécessaire pour préserver l'écoulement du bief et le maintien de l'alimentation des moulins en aval ; -2. elles constituaient autant de voie de circulation pour le déplacement des exploitants et l'évacuation de la tourbe ; -3. Elles formaient des délimitations entre plusieurs exploitations, entre les communes. La quasi-totalité des digues qui subsistent sont postérieures au 1<sup>er</sup> quart du 19<sup>e</sup> siècle, ce que révèle l'étude des plans du cadastre napoléonien.



Digues de tourbiers (trait bleu) dans le marais de l'Essonne entre Fontenay-le-Vicomte et la Grande Île de Mennecy. Vue aérienne.

Sources d'identification : Vues aériennes, prospections de terrain, archives départementales (série Sp : carrières et tourbières), plans du cadastre napoléonien (série 3P).

**Diagnostic / État de conservation**

Environ 70 % du linéaire de digue cartographié n'est pas accessible car il est inclus dans des propriétés privées. Parmi celles qui ont pu être visitées, certaines ont été réhabilitées et sont aménagées pour la promenade et la pêche comme à Itteville (l'Étang des Hirondelles), à Mennecy (La Patte d'Oie) ou à Vert-le-Petit (L'Étang Fleuri) ; cette dernière est la plus remarquable avec un développement de 1600 m parcouru par le GR 11. Ailleurs, ce sont de simples chemins d'exploitation ou les digues sont colonisées par la végétation.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

**Itinéraire historique important à prendre en compte**

Date du diagnostic : 18 octobre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 16:12

**Bibliographie**

**Pierre S.** – L'exploitation de la tourbe en Essonne. *D.A.E.T. S/dir de l'Environnement, Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles ; Archives départementales de l'Essonne, juillet 1997.*

## Autres ressources documentaires



Les fosses à tourbe du marais d'Écharçon. Cadastre napoléonien (1<sup>er</sup> quart du 19<sup>e</sup> s.) [AD 91 : 3P/064-06].



Les fosses à tourbe du marais de Vert-le-Petit. Cadastre napoléonien (1<sup>er</sup> quart du 19<sup>e</sup> s.) [AD 91 : 3P/182-04].

## Reportage photographique

Commune de Mennecy



[DT-07]



[DT-08]



[DT-09]



Vue depuis le pont sur l'Essonne [DT-11]



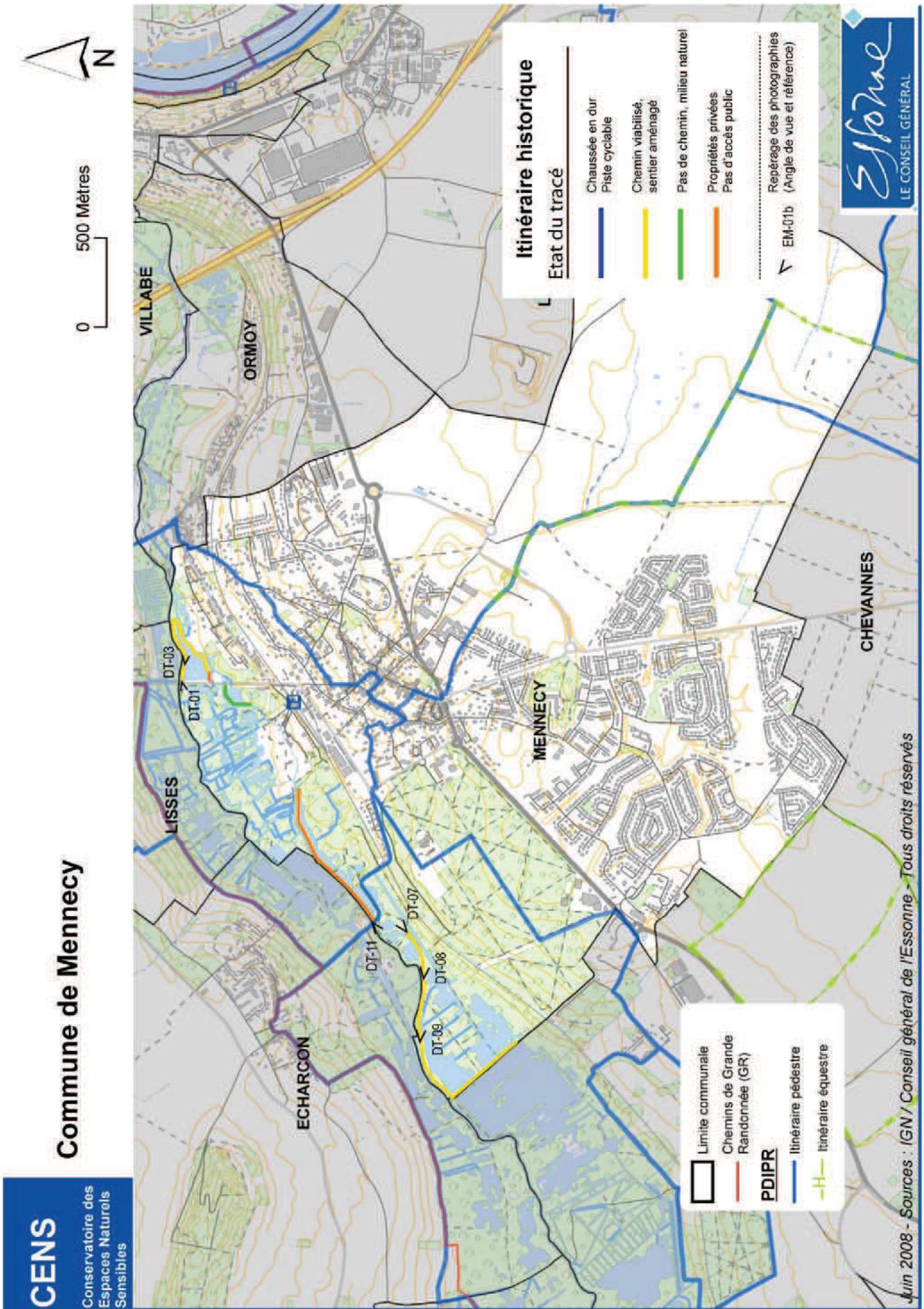
La Patte d'Oie [DT-01]



La Patte d'Oie [DT-02]



La Patte d'Oie [DT-03]



**H-01**

## Aqueduc de dérivation des eaux de la Vanne et du Loing

### Aqueduc Belgrand

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Milly-la-Forêt, Courances, Dannemois, Soisy-sur-Ecole, Champcueil, Mennecey, Villabé, Lisses, Courcouronnes, Ris-Orangis, Grigny, Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste.

Point d'entrée : 48° 24'15" - 2° 32'06

Point de sortie : 48° 43'02" - 2° 21'25

Développement : environ 41 km

### Typologie

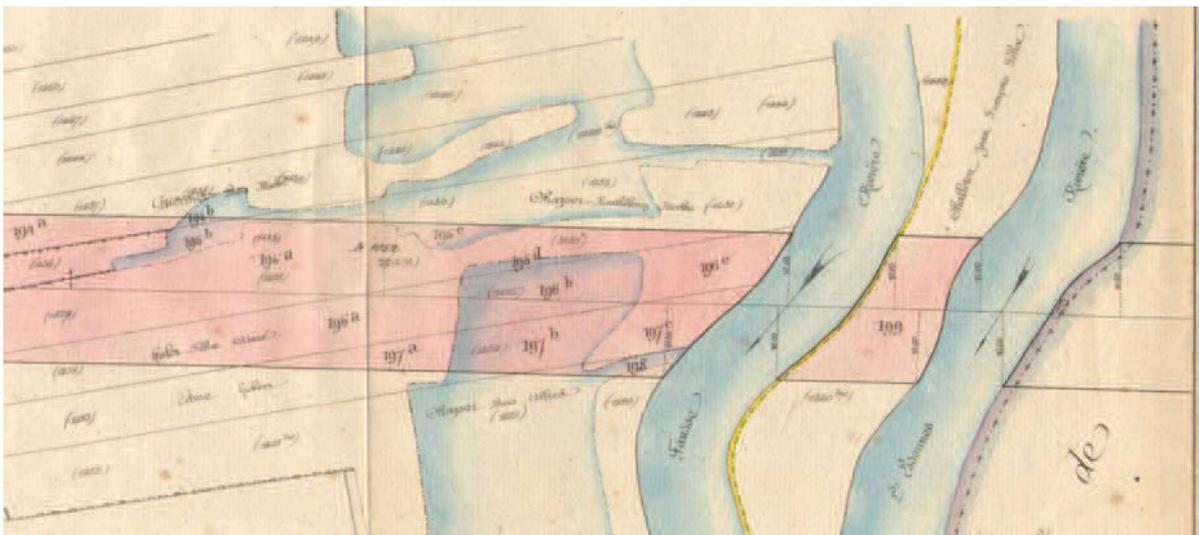
**Ouvrages linéaires divers**

### Données historiques

Éléments de datation: Aqueduc de la Vanne : 1855-1875, aqueduc du Loing : 1895-1921

Sous le Second Empire, face à une population croissante, Paris souffre d'un manque criant d'eau potable.. Le préfet Haussmann fait appel à l'ingénieur hydrologue **Eugène Belgrand** (1810-1878) qui propose de capter l'eau de sources distantes de 150 km de la capitale : celles de la Dhuis près de Château-Thierry et de la Vanne près de Sens. Ce projet ambitieux est adopté en 1855 par le Conseil municipal de Paris et est autorisé par un décret impérial en date du 19 décembre 1866. Les travaux commencent en 1863 avec le captage des sources de Dhuis, puis à partir de 1867 avec celles de la Vanne, dans la région de Sens.

L'**Aqueduc de la Vanne** est mis en service en 1874. Il peut transporter 145 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour sur une distance de 136 km; dont 17 km de siphons et 14,5 km d'arcades. Il s'affranchit de nombreux obstacles naturels grâce à d'ingénieux dispositifs : les buttes gréseuses du Gâtinais sont contournées ou traversées en souterrains, les vallées de l'École, de l'Essonne, et de l'Orge sont franchies par d'audacieux siphons. De 1895 à 1921, pour achever l'œuvre de Belgrand, les eaux de Montereau, de Saint-Pierre-lès-Nemours et de Provins sont captées gagnent le réservoir de Montrouge dans l'**Aqueduc du Loing**, dont la conduite est construite en parallèle de celle de la Vanne. Ces installations sont toujours en service.



Plan parcellaire du projet d'aqueduc dans la traversée du marais de Montauger (1868-1870) [AD 91 : 3S/1-6]

Sources d'identification : Archives départementales de l'Essonne :

- 3S/1 : Dérivation des Sources de la Vanne (1866-1871): enquête, décret, extraction de matériaux.
- 3S/2-6 : Dérivation des Sources de la Vanne : dossiers communaux, plans.

## Diagnostic / État de conservation

L'Aqueduc est la propriété de la Ville de Paris et il est géré par la société dite « Eaux de Paris » (ex. SAGEP). L'ouvrage est bordé d'une emprise inconstructible de 10 à 20 m de large qui constitue un axe évident de promenade et de déplacements piétons et cyclables.

L'itinéraire est globalement continu sauf dans certaines zones de buttes gréseuses du Gâtinais où l'aqueduc passe en souterrain et ne présente en conséquence pas d'emprise en surface (butte du Coquibus, Bois de Turenne, butte des Challos). Des allées forestières ou des sentiers permettent alors la relation entre les sections aériennes de l'aqueduc. De Milly jusqu'à Courcouronnes, le parcours est majoritairement constitué d'un sentier bordé de bermes herbeuses. La continuité est momentanément interrompue au passage de la RN 104. L'itinéraire reprend à Ris, franchit l'A6 par un passage piétonnier sous l'autoroute et se poursuit sur une voie verte qui a été aménagée jusqu'à l'Orge (limite de communes de Viry-Châtillon avec Savigny-sur-Orge). Le parcours s'effectue ensuite en site urbain mais reste agréable.

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

Critères / valeur	Faible	Moyen	Fort
Rareté/originalité			
Valeur structurante dans le paysage environnant			
État de conservation			

## Itinéraire historique d'intérêt majeur à prendre en compte en priorité

Date du diagnostic : 18 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 16:18

## Bibliographie

- **Bouchary J.** – L'eau à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la compagnie des eaux de Paris. *Paris, 1946, in-8° br., 159 p.*
- **Montorgueil G.** - Les eaux et les fontaines de Paris. *Payot éd., 1928, in-8°, 204 p., 12 pl.*
- **Joanne Paul** - Dictionnaire géographique et administratif de la France. *Hachette, Paris, 1906.*
- **Sébillot & Mauguin** – Les eaux de Paris. Recherches sur l'approvisionnement économiques des services publiques. *1862.*
- **Haussmann G. E.** – Mémoire sur les eaux de Paris présenté à la commission municipal le 4 août 1854.

**Autres ressources documentaires**

néant

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

<http://pagesperso-orange.fr/damien.jullemier/vsj/aqueduc-vanne.htm>

<http://www.grigny91.fr/histoire/orme7.htm>

**Reportage photographique**

## Commune de Mennecy



Point 87, vers le sud [AQ-30]



Point 87, vers le nord [AQ-31]



Intersection avec la D 153d [AQ-32]



Siphon de la D 191, boulevard Charles de Gaulle [AQ-35]



Siphon de l'avenue de la Jeannotte [AQ-37]



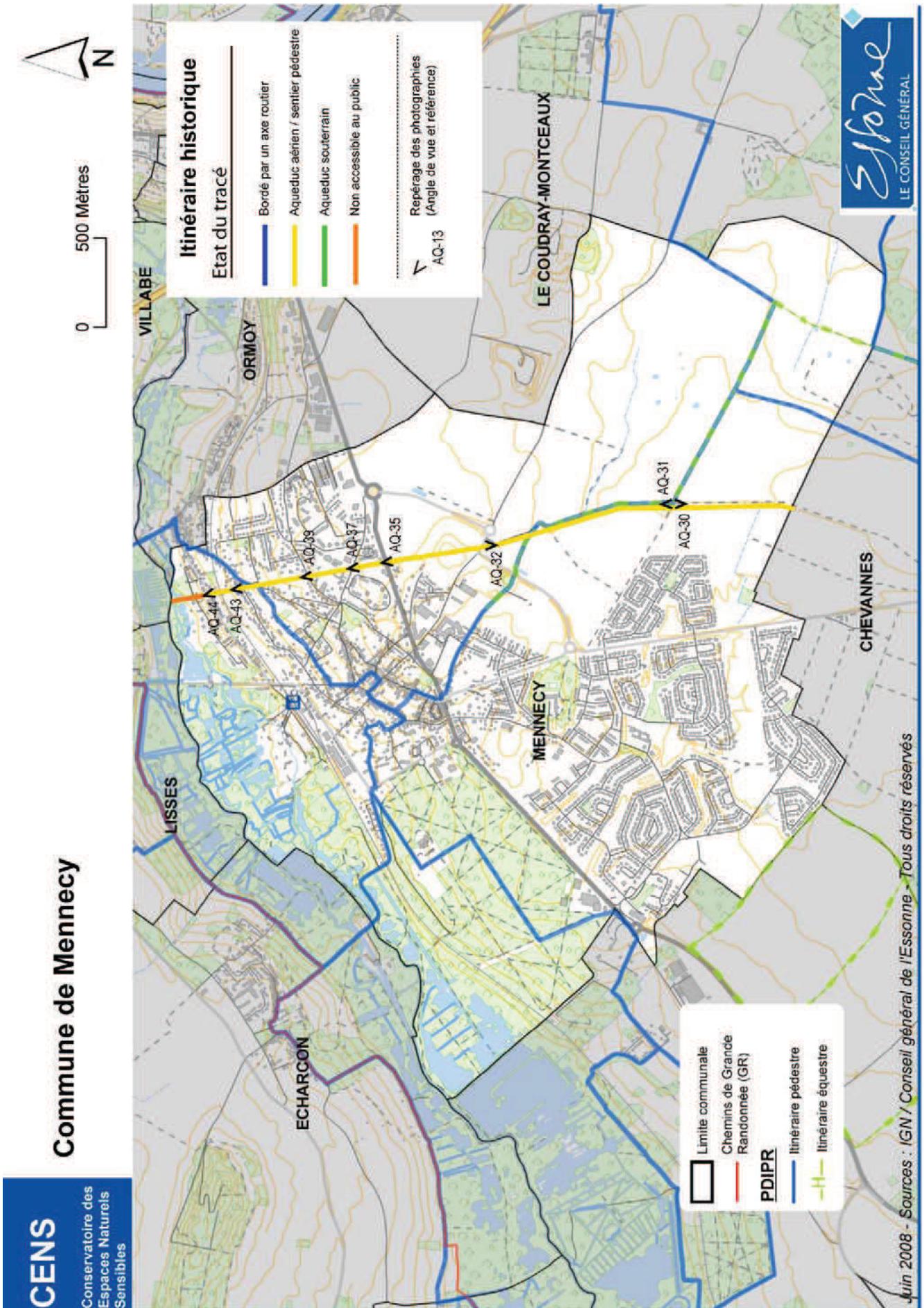
Rue du Clos Renault [AQ-39]



Passage sous la voie de chemin de fer, rue Canoville [AQ-43]



Avant le pont sur l'Essonne, rue du Petit-Mennecy [AQ-44]





# Essonne



91.SE.016

Secteur sud-est – Vallée de l'Essonne



## Aqueduc souterrain du parc de Villeroy

Commune(s) : **Mennecy**Lieu-dit : *Parc de Villeroy et abords urbains*

Type de site : ouvrage souterrain

Carte concernée : 2316 ET Milly – La Ferté-Alais



Situation foncière du géosite : Entrées en propriété communale, propriétés privés.

Conditions d'accès du géosite :	Facile	x	Matériellement difficile	Accès libre
	Peu aisé - délicat		Potentiellement dangereux	Accès interdit / réglementé x
Voie d'accès :	Entrée supérieure des galeries sur l'avenue de Villeroy, près de la gendarmerie (D 153)			

### Stratigraphie

Phénomène / Terrain	Ere	Période	Etage	Age absolu
Phénomène	Cénozoïque	Holocène	-	Actuel

### Lithologie

Lithologie	Stratigraphie	Commentaire	Epaisseur en m visible
Formation actuelle de calcite	-	En relation avec l'écoulement d'une nappe dont l'aquifère est constitué par le <i>Calcaire de Brie</i> .	-
Situation de la coupe relevée : -			

### Typologie

S1 - Paléontologie		S4 - Stratigraphie		T - Technique - Historique	x
S2 - Minéralogie	x	S5 - Géologie structurale		Intérêt scientifique	x
S3 - Pétrologie - Sédimentologie		S6 - Géomorphologie / Hydrogéologie	x	Pédagogie des Sciences de la Terre	x

S2 – Minéralogie : Concrétionnement de calcite en relation avec l'écoulement d'eau chargée de bicarbonate de calcium.

S6 – Géomorphologie (Hydrogéologie) : Site permettant l'observation in-situ d'une nappe libre (son aquifère, son écoulement). un des rares endroits visitables en Essonne par des enseignants pour parler des nappes souterraines.

T – Technique : Chambres de captage et aqueduc souterrain du XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle toujours fonctionnels. Témoignage d'un mode d'exploitation de la ressource en eau.

### Références

Carte géologique BRGM : Etampes XXIII-16 (256)

Origine des données : Terrain

Date de rédaction de la fiche : 02/04/2007

Rédacteur de la fiche : P. VIETTE

Collaborateur(s) : Association Eaux et Fontaines (Mennecy)

91.SE.016

## Aqueduc souterrain du parc de Villeroy

### Etat de préservation

Etat général du géosite :	Satisfaisant	Protégé	Impact					
	Dégradé	Peu vulnérable				Faible	Moyen	Fort
	Très dégradé	Vulnérable						
Principaux facteurs dommageables :			<b>Causes de dégradation relevées</b>					
Baisse sensible du niveau piézométrique de la nappe.								
Degré de vulnérabilité : Faible								
Suivi actuel du site, mesures de protection en place :								
Recensé ENS. Site historique restauré et géré par l'Association « Eaux et Fontaines » de Mennecy.								
Recommandations de protection :								
Favoriser la conservation du site et son fonctionnement hydraulique. Encourager l'accueil du public et une communication prenant en compte les caractéristiques hydrogéologiques du site.								
Remblaiement, comblement								
Dépôt de débris								
Feux, vandalisme								
Prélèvement géologique								
Exploitation								
Urbanisation								
Erosion (pluie, vent)								
Eboulements et glissements								
Végétalisation des affleurements								
Bioturbation :								
Autres facteurs :				X				
Etat de conservation NOTE DE 0 à 3			<b>3</b>					

### Evaluation patrimoniale

Pré-évaluation		Critères patrimoniaux			Critères socioculturels		Total en points	Intérêt principal	Intérêts complémentaires	<b>Synthèse :</b>  Géodiversité : 3 types Intérêt géologique principal : S6 Intérêt principal : <u>Hydrogéologique</u> Note intérêt principal : 24	
		Rareté 0/4/8/16	Exemplarité 0/6/12	Qualité 0/1/2/4/8	Int. Pédagogique 0/2/4/8/16	Intérêt scientifique 0/2/4/8/16					
Intérêt scientifique	S1 Paléontologie										
	S2 Minéralogie	4	6	2	8	2	22		X		
	S3 Pétrologie										
	S4 Stratigraphie										
	S5 Géol. structurale										
	S6 Hydrogéologique	4	6	4	8	2	24	X			
T Intérêt technique		4	6	4	8	2	24		X		
Evaluation							Critères patrimoniaux et socioculturels		Critères de protection		Note / 100
Code	Géosite			Type	Report Pré-évaluation Intérêt principal	Géodiversité	Vulnérabilité 0/4/8/16	Contexte 0/4/8			
91.SE.016	Aqueduc souterrain du Parc de Villeroy			S6	24	2	4	4	<b>34</b>		

### Hierarchisation :

Géosite d'intérêt complémentaire (intérêt départemental).

91.SE.016

**Aqueduc souterrain du parc de Villeroy****Commentaire****Intérêt géologique :**

L'aqueduc souterrain du parc de Villeroy a en premier lieu un intérêt historique qui sort du cadre de cet inventaire et ne sera donc pas développé ici. Toutefois, on doit noter que ce site est le meilleur point actuel en Essonne, ouvert régulièrement au public, qui permette d'observer sur place le fonctionnement d'une nappe libre (battement, écoulement) et les caractéristiques de son aquifère (porosité du *Calcaire de Brie*). Le site présente un intérêt géologique, plus précisément d'ordre *hydrogéologique*, à ce titre.

On remarque aussi dans les galeries, des phénomènes minéralogiques qui accompagnent l'écoulement de l'eau chargée de carbonate : cristallisation de calcite sous la forme de *calcite flottante* ou de concrétionnement (« *trottoirs calcitiques* » le long des cunettes, quelques petites stalagmites *fistuleuses* au plafond des galeries).

Cet ouvrage permet en outre d'observer la mise en œuvre de différents types de roches adaptées à la construction d'un aqueduc (parement des galeries en meulière avec harpage en grès ; regards, escaliers, pavage des cunettes et trottoirs en grès, bassin monolithe en calcaire).

**Autres intérêts**Intérêt historique :

L'aqueduc souterrain du parc de Villeroy est un ouvrage artificiel. Il a été creusé au XVII<sup>ème</sup> siècle (et probablement en partie au XVI<sup>ème</sup>), pour permettre le captage d'une nappe et le transport de l'eau pour les besoins du Château de Villeroy.

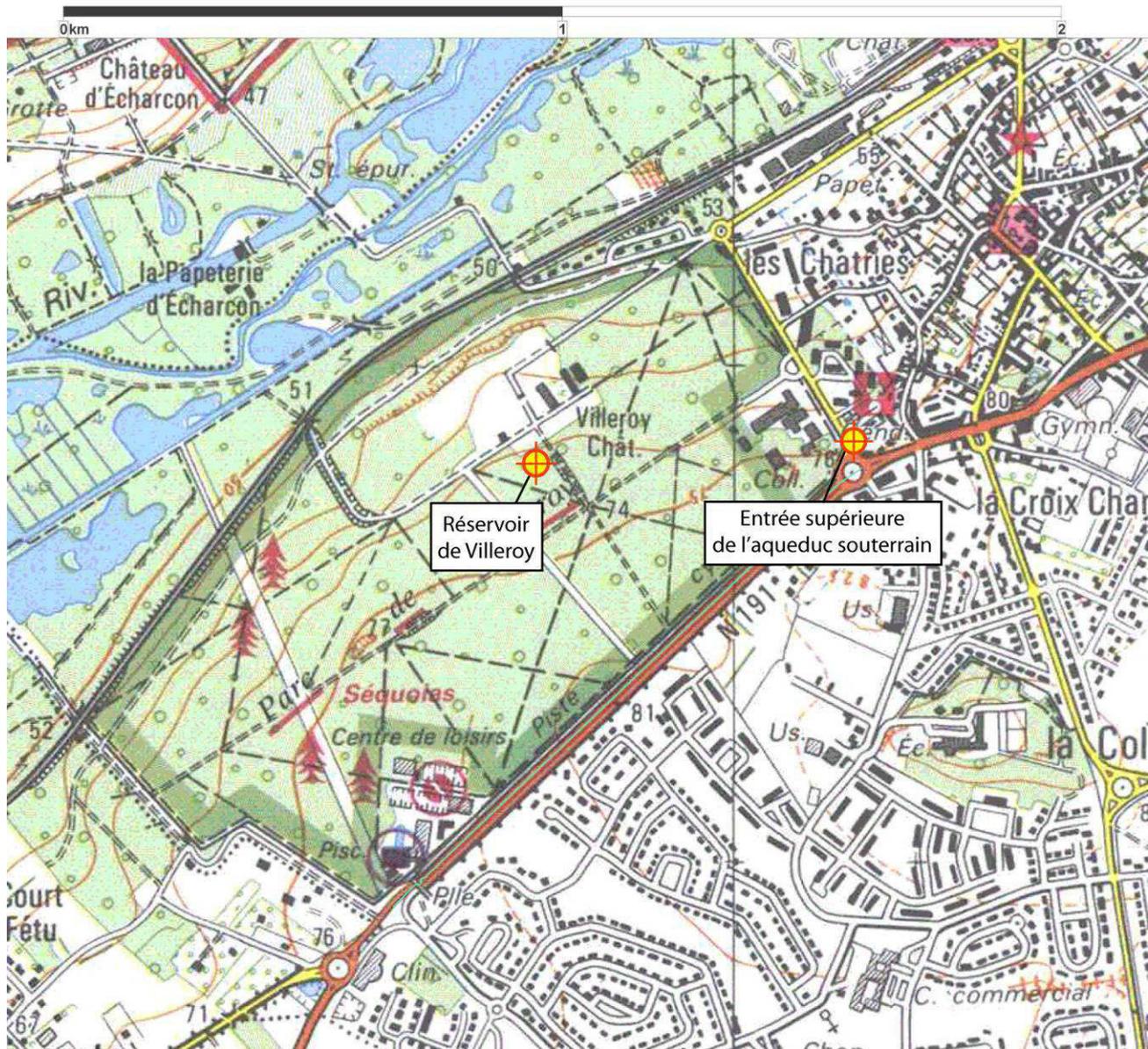
**Bibliographie**

Pas de référence

91.SE.016

## Aqueduc souterrain du parc de Villeroy

### Carte de localisation



Cartographie : IN SITU, 2007. Données cartographiques SIG CG91 - Fond topographique : Scan25 © IGN  
 © Conseil général de l'Essonne – Conservatoire départemental des Espaces naturels sensibles.



#### Légende

-  Point d'observation géologique
-  Limite de gisement ou de zone d'intérêt géologique

#### Relèvement

Point(s)	Nord	Est
Entrée près de la gendarmerie	48° 33' 49"	2° 25' 46"

## Aqueduc souterrain du parc de Villeroy

### Illustrations



Regard donnant accès à l'aqueduc de Villeroy (D 153) : ouvrage en grès de Fontainebleau



Bassin de captage sous le carrefour de l'Europe : l'aquifère « Calcaire de Brie » est visible (flèche).



Second bassin de captage avec formation de « Calcite flottante »



Galleries de l'aqueduc construites en moellons de grès et de meulière



Petit « trottoir » de calcite concrétionné sur le bord d'une cunette d'écoulement (à gauche) et d'un bassin de décantation (à droite).

Crédit photographique : Philippe VIETTE – IN SITU, 2007.